

\boxtimes	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	\boxtimes	Back-office - Options
\boxtimes	Négociation - Dérivés sur actions et indices	\boxtimes	Technologie
\boxtimes	Back-office - Contrats à terme	\boxtimes	Réglementation

CIRCULAIRE 137-14

Le 30 septembre 2014

LANCEMENT OFFICIEL DES OPTIONS À ÉCHÉANCE HEBDOMADAIRE

PROJET PILOTE : INSCRIPTION DE NOUVELLES ÉCHÉANCES D'OPTIONS : OPTIONS À ÉCHÉANCE HEBDOMADAIRE

Le 13 juin 2014, Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) annonçait dans la circulaire <u>083-14</u>, l'autocertification de modifications à l'article 6637 de la Règle Six de la Bourse afin d'inscrire, sous forme d'un projet pilote, des options à échéance hebdomadaire sur dix (10) classes d'options sur actions et sur fonds négociés en Bourse (FNB). Le 19 juin 2014, la Bourse a communiqué, dans la circulaire <u>094-14</u>, sa décision de reporter le lancement de ce projet afin de permettre aux fournisseurs indépendants de logiciels de bénéficier de plus de temps pour se préparer au lancement des options à échéance hebdomadaire.

La Bourse désire par la présente, aviser les participants au marché que le lancement des options à échéance hebdomadaire aura lieu le jeudi 4 décembre 2014. Les nouvelles classes d'options hebdomadaires sur actions et options sur FNB suivantes seront donc inscrites le mercredi 3 décembre à la fermeture des marchés et pourront être négociées le jeudi 4 décembre 2014.

Les classes d'options pour lesquelles des options hebdomadaires seront inscrites sont les suivantes :

Barrick Gold Corporation - ABX
BlackBerry Limited – BB
Encana Corporation – ECA
Goldcorp Inc. – G
Potash Corporation of Saskatchewan Inc. – POT
Banque Royale du Canada – RY
Suncor Énergie Inc. – SU
Banque Toronto-Dominion - TD
Yamana Gold Inc. - YRI
iShares S&P/TSX 60 Index Fund – XIU

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M^{me} Gladys Karam, directrice, dérivés sur actions, au 514 871-7880 ou à <u>gkaram@m-x.ca</u>.

Claude Cyr Vice-président principal, Marchés financiers

OPTIONS À ÉCHÉANCE HEBDOMADAIRE

Valeurs sous option	i. Actions de titres admissibles.* ii. Parts d'un fond négocié en bourse admissible.*		
	*Admissibles à l'inscription d'options, tel que déterminé par les critères d'admissibilité soumis par la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC).		
Critère d'admissibilité	La valeur sous-jacente doit rencontrer des critères d'admissibilité stricts, incluant une liquidité et une capitalisation boursière minimales.		
Unité de négociation / multiplicateur	 i. Un contrat représente 100 actions (ajusté en fonction des fractionnements d'actions, distributions, etc.). ii. Un contrat représente 100 parts d'un fond négocié en bourse (ajusté en fonction des fractionnements d'actions, distributions, etc.). 		
Cycle d'échéance	Les contrats sont inscrits aux fins de négociation à l'ouverture du marché tous les jeudis, sauf le jeudi où l'expiration de l'option régulière a lieu le troisième vendredi du mois d'expiration, à condition que ce soit un jour ouvrable. Si ce n'est pas un jour ouvrable, l'inscription aura lieu le premier jour ouvrable précédent.		
Unité minimale de fluctuation des primes	 Options dont le prix est inférieur à 0,10 \$CAN = 0,01 \$CAN. Options dont le prix est égal ou supérieur à 0,10 \$CAN = 0,05 \$CAN. La prime de chaque contrat est obtenue en multipliant la cote par 100 (e.g.: cote à 2,75 \$CAN X 100 = 275 \$CAN) 		
	Pour plus de renseignements sur la cotation en cents, veuillez vous référer à la plus récente circulaire : http://www.m-x.ca/publi_circulaires_fr.php.		
Prix de levée	Au minimum, cinq prix de levée autour du prix de la valeur sous-jacente.		
Types de contrat	Style américain.		
Dernier jour de négociation	Le vendredi de la semaine suivant l'inscription de l'option ou, s'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable, le premier jour ouvrable précédent.		
Jour d'échéance	Le dernier jour de négociation de la semaine du contrat.		
Seuil de déclaration des positions	 i. 250 contrats d'options. ii. 500 contrats du même côté du marché, toutes échéances confondues. 		
Limite de position	Les renseignements sur les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.		
Limite de variations des cours	Un arrêt de négociation sera coordonné avec le déclenchement du mécanisme d'arrêt de négociation du sous-jacent (coupe-circuit).		

Caractéristiques

Le	vée	Par la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC).
Liv	vraison	Par les Services de dépôt et de compensation CDS Inc., le troisième jour ouvrable suivant l'avis de levée.
He	eures de négociation	9 h 30 à 16 h
		La séance régulière débutera à 9 h 30. Chaque classe d'options sera ouverte à la négociation au moment où une opération est exécutée sur le titre sous-jacent sur une bourse canadienne reconnue. Si une telle opération ne survient pas, la classe d'option sera ouverte à la négociation à 9 h 35.
	prporation de mpensation	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC).